

# Charte de l'Association Alpes vivantes

## Vision

Préserver la biodiversité des Alpes vaudoises en tenant compte des effets du changement climatique et de l'impact des activités humaines.

## Mission

Agir pour la biodiversité par la création et le soutien de projets régionaux, intergénérationnels, concrets, ciblés et mesurables

## Valeurs

- **Ancrage local**  
Impliquer pleinement les acteurs régionaux.
- **Lien intergénérationnel**  
Collaborer avec toutes les générations.
- **Respect mutuel**  
Valoriser et préserver les valeurs de chacun.

## Objectifs

- **Encourager l'émergence de projets**  
Soutenir la création d'initiatives en faveur de la biodiversité dans la zone d'action de l'association Alpes Vivantes.
- **Assurer le développement durable des projets**  
Accompagner leur mise en œuvre et garantir leur viabilité sur le long terme.
- **Partager les résultats et les enseignements**  
Diffuser les connaissances acquises pour inspirer et renforcer les futures actions.
- **Créer des synergies entre acteurs**  
Favoriser les collaborations entre acteurs sociaux, économiques et structures de protection de la biodiversité.
- **Sensibiliser le public**  
Faire connaître les enjeux de la biodiversité dans les Alpes vaudoises et encourager l'engagement citoyen.

## Principes d'action

- **Servir l'intérêt général**

Placer l'action au service de causes reconnues d'utilité publique, sans but lucratif et au bénéfice du plus grand nombre.

- **Agir avec transparence**

Assurer une gestion ouverte et responsable, rendre compte aux membres, partenaires et autorités.

- **Mobiliser et fédérer**

Rassembler bénévoles, partenaires et citoyens autour de projets communs.

- **Développer et réaliser des projets**

Concevoir, mettre en œuvre et évaluer des actions concrètes pour répondre aux besoins identifiés.

- **Soutenir, former et accompagner**

Apporter aide, ressources et compétences pour renforcer les capacités d'action des bénéficiaires et acteurs locaux.

- **Communiquer et sensibiliser**

Diffuser l'information, faire connaître les enjeux et encourager l'engagement du public.

- **Assurer la pérennité**

Garantir la continuité des missions grâce à une gestion financière saine et à la recherche de financements diversifiés.

**Faisons ensemble un pas pour la nature des  
Alpes vaudoises**

Cette charte a été élaborée en assemblée générale le 19 juin 2025 au refuge du Fahy à Aigle.

**Au nom de l'association Alpes vivantes:**

Commune de Gruyon      Th. Aebischer  
Commune d'Allon      S. Jufer

Membre individuel

R. Wassefall

Membre individuel

S. Jufer

Membre individuel

J. G. Aebi